



## **DEMANDE DE PARTICIPATION POSSIBLE À UN RÉFÉRENDUM SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE N° 23-001**

**AVIS EST DONNÉ** Qu'à la suite de la consultation publique tenue le 13 mars 2023 de 8 h à 16 h, le conseil municipal a adopté un second projet de règlement no 23-001, lors de la séance publique du 13 mars 2023, sans changements, intitulé (Règlement visant à encadrer l'usage d'établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité).

Ce second projet de règlement a pour objet de réglementer l'usage d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire avec une distance séparatrice entre chaque usage concerné et une quantité d'usage locatif sur l'ensemble du territoire.

Toutes les dispositions de ce règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes et organismes intéressés afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée, ainsi que des zones contiguës à celle-ci, et ce pour l'objet ci-haut mentionné.

Une telle demande visera à ce que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter à laquelle elle s'applique et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet de règlement.

Dans le cas où le nombre de signatures requises seraient atteint dans une zone, l'hébergement touristique serait permis sans aucune restriction d'espacement entre eux et de quantité dans cette zone.

### **Conditions de validité d'une demande :**

Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- Être reçue au bureau municipal, au plus tard le 6 avril 2023.
- Être signée par le minimum de personnes intéressées dans chacune des zones concernées.

Lieu de signature : 299 route des Cantons, Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, J0V 1Y0

Le 29 et 31 mars de 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

Le 1<sup>er</sup> avril de 9 h à 12 h

Du 3 au 6 avril de 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

Le 4 avril de 18 h à 20 h 30

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus en présentant une demande par courriel à [urbanisme@stemiledesuffolk.quebec](mailto:urbanisme@stemiledesuffolk.quebec) ou par téléphone au 819 426-2947, poste 4 (pendant les heures d'ouverture).

Donné à Saint-Émile-de-Suffolk, ce 23 mars 2023.